

Le général d'armée Ract Madoux a été [auditionné le 24 juillet 2012](#). Cette audition a été suivie de l'étude du projet d'accord franco-afghan que je vous invite à lire directement dans le compte rendu. Les références à l'Afghanistan sont d'ailleurs présents dans l'ensemble des auditions.

### Quelles sont les informations à retenir de cette audition ?

- L'armée de terre a franchi à la baisse en 2012 le seuil symbolique des 100 000 militaires et des 10 000 civils, globalement les effectifs déployés par les forces d'autodéfense japonaises lors de la catastrophe de Fukushima. En 2015, les forces projetables de l'armée de terre ne s'élèveront qu'à un peu plus de 70 000 militaires.
- Les forces terrestres s'articulent autour de 13 brigades interarmes à vocations différentes (dont les Forces spéciales « terre » et la BFA) et composées de quelques régiments. 82 régiments constituent aujourd'hui l'ossature de l'armée de terre contre 229 en 1989. ainsi, dans l'arme blindée cavalerie, existe aujourd'hui une dizaine de régiments. 20 régiments constituent l'infanterie française, soit 19 000 hommes.
- L'armée de terre dispose quotidiennement de 19 500 hommes en posture opérationnelle.
- Le contrat de 10 000 hommes fixé par le Livre blanc de 2008, en renfort du dispositif de sécurité publique et de sécurité civile n'aurait, à l'échelle de notre pays, qu'un impact limité en cas de catastrophe majeure.
- La part de l'armée de terre dans les opérations représente invariablement près de 80 % des militaires français engagés en opérations.
- L'armée de terre recrute chaque année 12 000 jeunes, dont environ 11 000 engagés volontaires et quelque 1 000 officiers et sous-officiers.
- Le système de promotion permet d'effectuer de véritables carrières. 70% des sous-officiers sont aujourd'hui issus des militaires du rang, un peu moins de 70% des officiers du recrutement interne parmi les sous-officiers et les officiers sous contrat.
- L'armée de terre est une armée dont les coûts restent modérés. Sa masse salariale, 6,3 milliards d'euros, pensions comprises, masquent le fait que 45 % des effectifs militaires du ministère ne représentent que 29% de la masse salariale du ministère. L'armée de terre est en effet constituée à 72% de contractuels.
- Sur le surencadrement reproché y compris autres armées par le ministère des finances, le CEMAT a rappelé que c'était le gouvernement qui avait pris la décision d'allonger la durée de service de deux ans...
- Sur l'externalisation, le CEMAT note que 3 500 soldats britanniques, auxquels se sont ajoutés 2 000 autres soldats placés en alerte, ont pallié la déficience de G4S, l'un des leaders mondiaux de la sécurité ([voir aussi ce mardi 21 août](#)), dans la protection des Jeux olympiques de Londres. Ce fiasco illustre les limites de l'externalisation à outrance de la fonction sécurité, tout comme la réactivité et la faculté d'adaptation des unités militaires aux situations atypiques ([voir ministère de la défense britannique](#)).

### Quel est l'état de l'armée de terre selon son chef d'état-major ?

- Dimensionnement insuffisant pour agir dans la durée dans un engagement majeur. Dimensionnée « au plus juste », sinon d'un format « juste insuffisant » pour reprendre le [rapport du 18 juillet](#) de la commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat,

l'armée de terre est cohérente et efficace, capable d'honorer ses contrats opérationnels avec la réserve de la durée pour des contrats opérationnels exigeants.

- Fragilisation de l'échelon régimentaire. Toute la partie « soutien et administration » a été retirée des régiments et regroupée dans les bases de défense ([rapport du Sénat du 11 juillet 2012](#)) pour offrir un soutien mutualisé. Cela a créé une certaine distance entre les organismes de soutien et le personnel administré et soutenu.
- Impact des réformes successives. L'empilement simultané de différentes réformes attaque la cohérence de l'armée de terre.
- Cadre juridique de l'emploi des forces armées sur le territoire national. La mort en service de deux soldats en Guyane a mis en exergue la grande différenciation de droits en cas de décès au cours d'une mission intérieure, droits aujourd'hui trop différents de ceux dont bénéficient gendarmes et pompiers militaires. Les conséquences sur la pension des ayants cause sont de l'ordre de 50 %.
- Préparation opérationnelle. L'armée de terre ne dispose plus totalement des ressources nécessaires à une préparation opérationnelle de qualité. Avec 111 jours en 2012 au lieu des 150 prévus par la LPM, le CEMAT considère que l'armée de terre est passée en dessous d'un seuil plancher. Cela fait peser un risque sur la préparation opérationnelle, la réussite de la mission et donc sur la vie des soldats.
- Incohérence des équipements. La cohérence de l'armée de terre est mise à mal par la coexistence de matériels les plus modernes et d'autres obsolètes. Elle subit la double contrainte du maintien en service de matériels anciens au coût d'entretien de plus en plus élevé, et de la prise en compte de matériels de dernière génération à la technologie coûteuse. Des ressources attribuées à l'entretien programmé des matériels sont donc notablement inférieures aux besoins.
- Au seuil de l'abandon de capacités. Certaines spécialités ne pourront supporter de nouvelles réductions sauf à imposer d'abandonner lesdites capacités. À titre d'exemple, l'armée de terre ne dispose plus que d'un unique régiment dans de nombreuses spécialités : drones, lance-roquettes unitaire, artillerie sol-air, franchissement, armes NBC (nucléaires, bactériologiques et chimiques), etc.
- Coopération difficile pour une interopérabilité avec nos alliés. Elle suppose souvent des programmes d'équipements définis dix ou quinze ans à l'avance. Il faut donc tempérer les espérances en matière de coopération qui ne génère pas d'économies considérables.

### Que puis-je en déduire ?

- Les difficultés rencontrées par l'armée de terre sont similaires à celles des autres armées : impact négatif des réformes successives, seuil critique atteint par les capacités opérationnelles, affaiblissement de l'entraînement, matériel obsolète avoisinant avec le matériel moderne en raison des retards de livraison, doute sur une coopération totale avec nos alliés, doute aussi sur l'externalisation de la sécurité.
- Je constate qu'il n'y a plus un régiment, soit 800 à 900 hommes, par département. S'ajoute un redoutable affaiblissement des capacités terrestres propres à l'armée de terre avec des fonctions détenues par un régiment unique (exemple de l'artillerie sol-air, du NBC). J'ajouterai que le chiffre de 19 000 fantassins ne veut pas dire qu'ils sont déployables en tant que tels. Moins de 50% seraient à terre. Beaucoup tiennent des postes « non fantassins », par exemple les nombreux conducteurs comme dans toute

armée moderne.

- Peut-on s'affranchir d'une armée de terre puissante et bien répartie sur le territoire national pour répondre à toutes les crises ? Je ne le crois pas. Dans la mesure où 72% des effectifs sont des contractuels, donc à un coût modéré, renforcer ses effectifs est-il complètement stupide, surtout si on y ajoute la mission de faire adhérer aux principes de la Nation ?
- Comme les autres armées, le doute sur la capacité à agir dans la durée est évoquée tout comme la capacité à agir simultanément dans plusieurs missions. Le choix politique est alors grave. Le défi pourra être tenu, temporairement, si l'armée se sent soutenue, conformément à ses traditions d'engagement.
- Enfin, la protection juridique et les compensations dues à la famille du militaire mort en service s'avèrent à mon avis un problème important à régler surtout avec une armée de terre revenant sur le territoire national et aux missions que l'on peut attendre. S'en apercevoir seulement aujourd'hui me semble en revanche bien inquiétant.